

Royaume du Maroc
*Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie et des
Mines, de l'Eau et de l'Environnement
chargé de l'Eau et de l'Environnement*



المملكة المغربية
كتابة الدولة لدى وزارة الطاقة و المعادن والماء
والبيئة المكلفة بالماء و البيئة

Département de l'Environnement

Secrétariat Général

*Direction du Partenariat, de la Communication et de la
Coopération*

قطاع البيئة

الكتابة العامة

مديرية الشراكة و التواصل و التعاون

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour co-financer la préparation des études de faisabilité et des PDD
de projets MDP dans le cadre de la coopération bilatérale entre
le Ministère Italien pour l'Environnement, le Territoire et la Mer et
le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc



TABLEAU DES MATIERES

1. CONTEXTE

2. OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION D'INTERET

3. PROCEDURE

4. DOCUMENTS REQUIS

5. SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

6. CRITERES DE SELECTION

6.1. Critères d'exclusion

6.2. Critères qualitatifs

6.3. Critères additionnels

7. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

ANNEXES

Annexe I Lettre d'accompagnement

Annexe II Informations générales

Annexe III Déclaration concernant les critères d'exclusion

Annexe IV Synthèse des informations financières

Annexe V Références

Annexe VI Membres du groupe de travail

TABLEAUX

Tableau I Critères d'évaluation

1. CONTEXTE

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, et sur la base de l'accord « EU Burden Sharing », l'Italie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6,5% pendant la période d'engagement 2008-2012 par rapport au niveau de l'année de référence.

Le Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) est un mécanisme basé sur le développement de projets dans le cadre du Protocole de Kyoto (Article 12). Le but du Mécanisme pour le Développement Propre est d'assister les Parties non Annexe I à la CCNUCC pour qu'elles puissent atteindre le développement durable en contribuant à l'objectif ultime de la CCNUCC et aider les pays Annexe I à respecter leurs engagements de réduction quantifiées des émissions, dans le cadre de l'Article 3 du Protocole de Kyoto.

Le Royaume du Maroc en tant que pays non Annexe I de la CCNUCC, a ratifié le Protocole de Kyoto le 25 janvier 2002. Il est, par ailleurs, en train de faire des efforts considérables pour renforcer les cadres législatifs et institutionnels, pour permettre une mise en oeuvre complète du Protocole de Kyoto par le biais du Mécanisme de Développement Propre.

Considérant que la coopération dans le cadre du MDP régie par l'article 12 du Protocole de Kyoto conduira à une contribution efficace au développement durable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Ministère de l'Environnement, du Territoire et de la Mer de la République Italienne et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc, ont signé le 21 mars 2005 un Mémorandum d'entente (MdE) pour soutenir et mieux renforcer la coopération bilatérale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Annexe de ce Mémorandum concernant la «Coopération dans le domaine du MDP visé à l'article 12 du Protocole de Kyoto» signé le 17 juin 2007, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) du Royaume du Maroc publie cet Appel à Manifestation d'intérêt pour cofinancer la préparation d'études de faisabilité et de PDD pour des projets MDP sélectionnés au Maroc.

2. OBJECTIF DE L'APPEL POUR MANIFESTATIONS D'INTERET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour but la sélection de sociétés italiennes ou italo-marocaines (« Candidats ») possédant les qualifications techniques et professionnelles nécessaires et disposés à recevoir un cofinancement non-remboursable pour le développement d'une étude de faisabilité et d'un "Document Descriptif du Projet" ou "Project Design Document" (ci-après "**PDD**") des projets MDP sélectionnés, en tant que première étape du processus de mise en oeuvre du MDP.

L'objectif final de l'Appel est de poursuivre la mise en oeuvre de projets MDP sélectionnés au Royaume du Maroc.

Les projets suivants ont été sélectionnés:

1. RECUPERATION METHANE DANS UN REGROUPEMENT DES STATIONS “O.N.E.P.”
2. CHANGEMENT DE COMBUSTIBLE A “CELLULOSE DU MAROC”
3. ÉTABLISSEMENT D’UNE PLANTATION CLONALE DURABLE D’EUCALYPTUS DANS LES PROVINCES DE KENITRA, KHEMISSET ET LARACHE
4. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L’ÉCLAIRAGE PUBLIC A FES et AGADIR
5. ÉNERGIE DE LA BIOMASSE A “C.H.C.I.”

3. PROCEDURE

L’Appel à Manifestation d’Intérêt sera géré en poursuivant la procédure et les critères établis par la Commission mixte constituée suivant l’Art. 2 du Mémorandum d’Entente entre le Ministère Italien de l’Environnement, du Territoire et de la Mer et le SEEE du Royaume du Maroc.

L’Appel à Manifestation d’intérêt sera publié par le SEEE du Royaume du Maroc à travers une procédure restrictive. Les candidats sont invités à manifester leur intérêt à la préparation d’une étude de faisabilité et du PDD pour un ou plusieurs projets MDP cités ci – dessus (paragraphe 2), tout en produisant une documentation suffisante pour démontrer leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur solidité financière/économique.

Les Candidats peuvent présenter leurs demandes en groupement conjoint, pourvu que le chef de file soit clairement identifié et que la documentation demandée soit soumise pour chacune des sociétés qui participent à la manifestation d’intérêt.

Dans le cas de la participation d’un groupement conjoint le représentant légal de chacune des sociétés assurera les pleins pouvoirs de représentation légale au Candidat chef de file pour la signature des contrats concernant les projets objets du présent « Appel à manifestation d’intérêt ».

Le Comité mixte examinera la documentation fournie par les Candidats et sélectionnera en concertation avec les propriétaires des sites marocains concernés les sociétés qui remplissent au mieux les critères de sélection établies ci-après.

A la fin de la procédure d’évaluation, les sociétés sélectionnées seront invitées à rédiger une proposition technique et financière pour la préparation d’une étude de faisabilité et d’un PDD, pour chacun des projets pour lesquels ils ont été retenues.

Le SEEE du Royaume du Maroc (Autorité contractante) signera un contrat avec le Candidat retenu pour l’attribution du cofinancement relatif à la préparation de l’étude de faisabilité et du PDD.

Une partie du montant sera payée après la signature du contrat. Le complément du paiement sera effectué en fonction des livrables à la suite soit de la présentation du PDD

soit de l'étude de faisabilité seule, pourvu que ces documents soient approuvés par l'Autorité contractante.

Pour chacun des projets MDP sélectionnés, la société chargée de produire l'étude de faisabilité et/ou le PDD détient un droit préférentiel de négociation avec le propriétaire du site Sur la base de son engagement pour la mise en place du projet. La durée de cette négociation exclusive est de (6) six mois à compter de la date d'approbation de l'étude de faisabilité et/ou du PDD.

4. DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXPRESSION D'INTERET

Il est demandé aux candidats de soumettre la documentation complète détaillée ci-dessus en français (à l'exception de documents officiels, tels que certificats et bilans financiers, qui peuvent être inclus en italien).

Les Manifestations d'intérêt seront soumises en copie papier ainsi qu'en version électronique (CD-ROM).

En cas de soumission de candidature incomplète, le Comité Mixte se réserve le droit de rejeter la Manifestation d'intérêt.

Les Candidats doivent soumettre les éléments suivants :

- a. Lettre d'accompagnement (Annexe I)
- b. Informations générales (Annexe II)
- c. Preuve d'existence légale – extrait récent d'un Registre professionnel ou commercial, ou document équivalent
- d. Déclaration concernant les critères d'exclusion (Annexe III)
- e. Preuve de capacité financière selon le tableau à l'Annexe IV
- f. Liste de référence des principaux projets réalisés dans le secteur par le Candidat (Annexe V)
- g. Présentation (format CE) des membres du groupe de travail de projet, avec tableau récapitulatif (Annexe VI)

Si le candidat postule pour plus d'un projet, il présentera un seul exemplaire de la documentation mentionnée aux points, c, d, e.

En cas de soumission conjointe (consortium) pour plusieurs projets, les candidats doivent présenter conjointement une seule Lettre d'accompagnement (Annexe I), un seul tableau récapitulatif (Annexe VI), et individuellement les autres renseignements sus mentionnés.

Le groupe de travail proposé pour suivre le projet devrait représenter l'effort conjoint des candidats. La Commission mixte peut demander aux candidats de produire des clarifications et/ou informations ultérieures en relation avec la documentation déposée.

5. SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

La date limite de présentation des Manifestations d'intérêt est le **27 octobre 2008**.

Tous les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc
Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération

9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay RIAD, Rabat
Tél : 212 37 57 66 38 ; Fax : 212 37 57 06 48
Email : dpcc@environnement.gov.ma ; equipecc@environnement.gov.ma

Les Candidats doivent adresser leur proposition sous enveloppe fermée par courrier recommandé ou porteur express ou de la remettre en main propre (un accusé de réception signé et daté leur sera remis) à l'adresse mentionnée ci-dessus. Les propositions parvenant à cette adresse après la date limite de soumission mentionnée dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt seront rejetées. Toute manifestation d'intérêt envoyée par un autre moyen (p.ex. par fax ou e-mail) dans sa totalité ou en partie, sera rejetée.

Chaque candidat sera informé par écrit du résultat de la procédure de sélection dans un délai de 4 semaines à partir de la date limite de soumission.

Étapes	Planification
Soumission des Manifestations d'intérêt	Date limite: 27 octobre 2008
Communication aux Candidats	4 semaines après la date limite de soumission

L'Autorité contractante ne remboursera aucune dépense engagée par le Candidat pour la préparation de la soumission de la Manifestation d'intérêt.

6. CRITERES DE SELECTION

Les Candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

6.1 Critères d'exclusion

Inéligibilité

Tout candidat sera automatiquement exclu de la participation s'il ne répond pas aux requêtes de l'Article 45 de la Directive 2004/18/CE, et en particulier :

- a) s'il a été déclaré en faillite ou soumis à une liquidation forcée ordonnée par un tribunal, si ses propriétés sont gérées par un tribunal, s'il est lié par un accord avec ses créanciers, s'il a suspendu ses activités ou s'il se trouve dans une situation équivalente dépendant de l'application d'une procédure similaire sous les lois et les règlements nationaux ;
- b) s'il est assujéti aux procédures suivant une déclaration de faillite, par ordre de liquidation forcée ou administration par le tribunal ou par un accord avec ses créanciers ou tout autre procédure similaire régie par lois et règlements nationaux ;
- c) s'il a été condamné à cause d'une infraction dérivant de sa conduite professionnelle au sein d'un jugement qui a l'autorité de *res judicata* ;
- d) s'il a été coupable d'une faute professionnelle grave prouvée par tout moyen qui peut être justifié par l'autorité contractante ;
- e) s'il n'a pas su répondre aux obligations découlant du paiement de contributions à la sécurité sociale en accord avec la législation italienne ou les normes légales du pays dans lequel il s'est établi ;

- f) s'il n'a pas répondu aux obligations concernant le paiement des taxes en accord avec la législation italienne ou avec les normes légales du pays dans lequel il s'est établi ;
- g) s'il est coupable d'assertion inexacte et frauduleuse en produisant ou en se refusant de produire les informations qui peuvent être requises sous cet Appel à Manifestation d'intérêt concernant les critères de sélection qualitatifs.

6.2 Critères qualitatifs

Capacité professionnelle et technique

La capacité technique et professionnelle du Candidat sera évalué par l'utilisation d'indicateurs tels que :

- Expertise clé/métier de base du/des Candidat/s, années d'activité, personnel technique permanent ;
- Expérience du/des Candidat/s dans des projets similaires ;
- Expérience professionnelle du/des Candidat/s dans des pays Méditerranéens ;
- Compétence du groupe de travail proposé (niveau de formation, qualifications professionnelles, expérience au niveau régional, années d'activité dans le secteur concerné).
- Dans le cas d'élaboration d'un PDD le Candidat devra garantir le recours à l'expertise appropriée pour l'accomplissement de cette tâche.

Situation financière et économique

La situation financière et économique du Candidat sera évaluée selon les indicateurs suivants, parmi d'autres :

- Actif Total
- Patrimoine net
- Chiffre d'affaires total
- EBITDA (résultat avant impôts, intérêts, amortissements et provisions).

6.3 Critères additionnels

L'expression d'intérêt à investir ou à générer un investissement dans le projet MDP concerné sera évaluée positivement. Cet intérêt pourrait être exprimé, par exemple, par une lettre officielle ou contenu dans les notes de réunion du Conseil d'administration du Candidat.

7. COMMUNICATION ET INFORMATIONS

Toute communication concernant cet Appel à Manifestation d'intérêt sera transmis par écrit et en français à :

Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc
9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay RIAD, Rabat
Tél : 212 37 57 66 38 ; Fax : 212 37 57 06 48

Email : dpcc@environnement.gov.ma ; equipecc@environnement.gov.ma

Les détails des projets MDP sous cet Appel sont à disposition sur le site web du SEEE du Royaume du Maroc, dédié au MDP :

www.cdmmorocco.ma / Rubrique : Activités Nationales

Ainsi que sur le site web du Ministère Italien de l'Environnement, du Territoire et de la Mer:

www.minambiente.it

Pubblico » Clima » Kyoto » Meccanismi flessibili del Protocollo di Kyoto » Clean Development Mechanism » CDM Portfolio Mediterraneo 2008 » CDM Portfolio Marocco

ANNEXE I : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

(à être rempli séparément pour chaque projet et conjointement en cas de candidature conjointe)

<En-tête de lettre du candidat>

Manifestation d'intérêt pour la préparation d'études de faisabilité et PDD pour des projets MDP

Je/nous, soussigné/s,(nom),
en tant que représentant légal de(nom du Candidat chef
de file)

ou agissant pour le compte de(spécifier si
groupement, avec les noms de tous les partenaires exprimant un intérêt conjoint),
soumets/soumettons par la présente, une Manifestation d'intérêt pour une évaluation par
le Comité Mixte.

Je/nous demande/ons, à cet effet, un cofinancement pour la préparation de l'Etude de
faisabilité et du PDD pour le projet

MDP.....
.....(titre) au Royaume du Maroc.

La Manifestation d'intérêt présente contient les documents suivants :

Numéro	Elément	Inclus (oui/non)
<i>Documentation requise</i>		
1.	Informations générales	
2.	Preuve d'existence légale	
3.	Déclaration concernant les critères d'exclusion	
4.	Relevé financier et sommaire des informations financières	
5.	Références	
6.	Effectifs du groupe de travail du projet	
<i>Matériel additionnel (spécifier, s.v.p.)</i>		

Je/nous certifie/ons par la présente, que les informations et les documents fournis par
cette candidature sont exactes.

(Dans le cas d'une candidature conjointe)

Le groupement conjoint s'engage à assurer que le Candidat chef de file a les pleins
pouvoirs de représentation légale avant la signature du contrat de financement avec
l'Autorité contractante.

Organisation (Candidat chef de file) :

.....

Nom du représentant légal

.....

Signature

.....

Date :

.....

Organisation (Partenaire) :

.....

Nom du représentant légal

.....

Signature

.....

Date :

.....

ANNEXE II : INFORMATIONS GENERALES

(à être rempli séparément pour chaque projet et par chaque partenaire en cas de candidature conjointe)

Informations concernant la société:

Nom:

Adresse postale, code + ville, pays:

.....

Site web URL :

.....

Année d'établissement:.....

Description synthétique de l'expertise principale / métier de base:

.....

.....

Titre du projet pour lequel le Candidat manifeste intérêt à recevoir un cofinancement pour la préparation d'une étude de faisabilité et PDD:

.....

Nom des experts de la société qui sera engagée dans la préparation de l'étude de faisabilité et des PDD:

.....

Contacts:

Responsable: Mr. /Mrs

Position au sein de la société:

.....

Téléphone / Fax / Email:

Coordonnées Bancaires

Nom du titulaire du

compte.....

Numéro du compte:

Nom de la banque et adresse postale:

.....

.....

**ANNEXE III : DECLARATION CONCERNANT LES CRITERES
D'EXCLUSION**

(à être rempli séparément par chaque partenaire en cas de candidature conjointe)

Le Soussigné(nom), en tant que représentant légal de(nom de la société)
reconnais par le présent acte que(nom de la Société) sera automatiquement exclue
de la participation: si,

- a) Il a été déclaré en faillite ou soumis à une liquidation forcée ordonnée par un tribunal, si ses propriétés sont gérées par un tribunal, s'il est lié par un accord avec ses créanciers, s'il a suspendu ses activités ou s'il se trouve dans une situation équivalente dépendant de l'application d'une procédure similaire suivant la lois et les règlements nationaux ;
- b) Il est assujetti aux procédures suivant une déclaration de faillite, par ordre de liquidation forcée ou administration par le tribunal ou par un accord avec ses créanciers ou tout autre procédure similaire régie par les lois et règlements nationaux ;
- c) Il a été condamné à cause d'une infraction dérivant de sa conduite professionnelle au sein d'un jugement qui a l'autorité de *res judicata* ;
- d) Il a été coupable d'une faute professionnelle grave prouvé par tout moyen qui peut être justifié par l'autorité contractante ;
- e) Il n'a pas su répondre aux obligations découlant du paiement de contributions à la sécurité sociale en accord avec la législation italienne ou les normes légales du pays dans lequel il est établi ;
- f) Il n'a pas répondu aux obligations concernant le paiement des taxes en accord avec la législation italienne ou avec les normes légales du pays dans lequel il est établi ;
- g) Il est coupable d'assertion inexacte et frauduleuse en produisant ou en se refusant de produire les informations qui peuvent être requises par cet Appel à Manifestation d'intérêt concernant les critères de sélection qualitative.

Le soussigné, en tant que représentant légal de(nom de la Société),
déclare par la présente qu'aucun des critères d'exclusion susmentionnés est applicable à
.....(nom de la Société).

A la suite d'une demande par l'Autorité Contractante,(nom de la Société),
produira la documentation nécessaire à démontrer qu'aucun des critères d'exclusion susmentionnés
est applicable.

Société:.....

Nom du représentant légal:

Signature

Date:

ANNEXE IV : RESUME DES INFORMATIONS FINANCIERES

(à être rempli séparément par chaque partenaire en cas de candidature conjointe)

Nom de la Société:

Années	2005	2006	2007
Actif Total			
Patrimoine net			
Chiffre d'affaire total			
EBITDA (résultat avant impôts, intérêts, amortissements et provisions)			
Effectifs moyens à temps complet <i>Dont, effectifs techniques</i>			

Audit des comptes annuels ? Oui / No

Note: S.V.P. ajoutez un extrait financier complet de fin d'année (bilan annuel et comptepertes et profits) pour les 3 dernières années financières

ANNEXE V: REFERENCES

(à être rempli séparément pour chaque projet et par chaque partenaire en cas de candidature conjointe)

Nom de la Société:

Nom du Projet	Pays	Durée (à partir de mois/année jusqu'à mois/année)	Financé par	Rôle (Chef de file, partenaire)	Montant de projet	Experts principaux
1						
2						
3						
4						
5						

Description du Projet

1

2

3

4

5

ANNEXE VI: PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET

(à être rempli séparément pour chaque projet et conjointement en cas de candidature conjointe)

Nom du projet:

	Société (si applicable)	Qualification(s) principale(s)	Années d'expérience	Expérience en Méditerranée (Oui/Non)
Chef de file				
Expert I				
Expert II				
Expert III				
Expert IV				
Expert V				
....				
...				

Note: S.V.P. ajouter Curriculum Vitae en format CE.

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/framework_contract/ams451/documents/cv_fr.doc

TABLE I: CRITERES D'EVALUATION

Nombre total de points = 100	
Critère	Score maximal de points
Compétence du groupe de travail du projet proposé	40
Expérience du/des candidat/s dans des projets similaires	30
Capacité à investir du/des Candidat/s	15
Intérêt démontrable à investir dans le projet MDP	10
Expérience du/des Candidat/s dans d'autres pays Méditerranéens	5